

LE P'TIT MAREUILLAIS



AUTOMNE 2016.....

Bonjour à toutes et à tous,

La transition entre un été brûlant, sans pluie, et un début d'automne un peu particulier, a été brutale. Nous sommes passés des tee-shirts aux vêtements chauds en quelques jours; surtout certains matins proches de la gelée. Et maintenant, des journées agréables avec encore quelques 20 petits degrés en cours d'après-midi. Nous n'allons pas nous plaindre de cette douceur automnale, mais surtout d'un manque de précipitations, ce qui devient assez inquiétant. Une satisfaction pour les viticulteurs qui ont pu vendanger dans de bonnes conditions. Le manque d'eau a hélas quelque peu affaibli la vendange.

Votre village a connu quelques transformations, en particulier au niveau du monument aux morts. Je vous en parlerai au cours de ce journal.

Nous avons eu aussi, et c'est moins drôle, deux sinistres au cours de ce dernier mois.

Concernant la communauté de communes du Rouillacais, et son éventuel regroupement avec les quatre communautés de communes que sont Cognac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf, nous serons fixés le 28 octobre prochain, avec le vote de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Un nouvel amendement doit être remis au Préfet dans les jours prochains afin de défendre notre position et rester autonomes. Vous découvrirez la décision finale dans la presse. Affaire à suivre, mais je crains fort que les communes comme la nôtre n'aient rien à gagner avec ce regroupement, au contraire.

Bonne lecture à vous

INFORMATIONS DIVERSES



La voirie : Quelques travaux de fonctionnement habituels : enrobé à chaud sur les parties fortement endommagées et quelques trous bouchés au calcaire sur les chemins ruraux. Le point important est la remise en état, dans le cadre du FDAC, de la voie communale n°7, entre le bois au-dessus de Beaulieu et la limite avec la commune de Rouillac. L'entreprise SCOTPA a réalisé ces travaux.

Une campagne d'élagage a également été effectuée sur la voie communale n°4, une partie de la voie communale n°2, une partie de la voie communale n°7 et le chemin vert à La Courade. L'entreprise Bissirieux a réalisé ces travaux. Les branches ont été stockées sur le terrain de football et seront broyées avec le matériel de la communauté de communes. Si vous avez des branchages à broyer, vous pouvez les déposer avec ceux de la commune et ensuite vous pourrez récupérer du broyat. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie avant tout dépôt. La date limite pour ces dépôts est fixée au 10 novembre.

Les bâtiments : Au niveau de l'école, les travaux de peinture des grilles ont été réalisés par l'association Insert'r de Rouillac. Nous sommes satisfaits du résultat et de leur travail. Nous souhaitons également repeindre les volets de la bibliothèque et des fenêtres à l'étage.

Concernant l'église, il est envisagé de remplacer les fenêtres de la sacristie qui sont en très mauvais état.



Suite rénovation par l'entreprise Marquet



Projet d'aménagement de la placette

Le monument aux morts, remis « à neuf » par un sablage, a vu son entourage totalement modifié, avec le retrait de la haie de buis (malade) et les grilles d'entourage austères, ainsi que les quatre obus. L'entreprise Marquet de Saint-Même-Les-Carières a remarquablement remis en état le muret d'entourage et remplacé les deux escaliers d'accès (le plus petit a été offert à la commune). La placette autour du monument sera recouverte d'un film géotextile sur lequel des graviers seront déposés. La partie trottoir bénéficiera d'un muret en espalier avec un escalier d'accès disposé face à l'escalier principal. Des devis sont en cours. Ce nouvel environnement dégage le monument aux morts et le met en valeur; De plus, la visibilité au croisement de la RD75 et la rue de l'église a été améliorée. Nous n'avons pas eu de retour négatif suite à cette rénovation, nous pensons donc que ça vous convient.

Le cimetière : De nombreuses concessions restent encore sans titre de propriété! Nous rappelons aux personnes concernées que le 31 décembre 2016, les concessions non régularisées retomberont de fait dans le domaine public. Merci de vous adresser à la mairie aux jours et heures d'ouverture. Concernant le columbarium, un avenant au règlement intérieur du cimetière sera ajouté, à savoir que les plaques nominatives seront à retirer à la mairie; la police d'écriture sera laissée au choix des familles, par contre aucune gravure ne devra être apposée sur le monument lui-même mais uniquement sur la plaque.

Sinistres déclarés en gendarmerie : Le premier a eu lieu à l'école fin septembre; Une des portes de l'école a été fracturée et deux vantaux endommagés, pour un bien piètre butin (café, gâteaux, sacs poubelles, carte d'appareil photo et 12 euros en espèces). Par contre, le coût de remplacement de la porte et des deux vantaux s'élève à 7 608 euros!! Le dossier est entre les mains de notre assurance.

Le second a eu lieu il y a une semaine. Nous avons constaté le vol de 15 mètres de grillage qui entoure la réserve à incendie place du Bicentenaire. Dossier remis à notre assurance également.

Le personnel : Pas de changement au niveau du personnel; Un futur départ en retraite pour un d'entre eux.

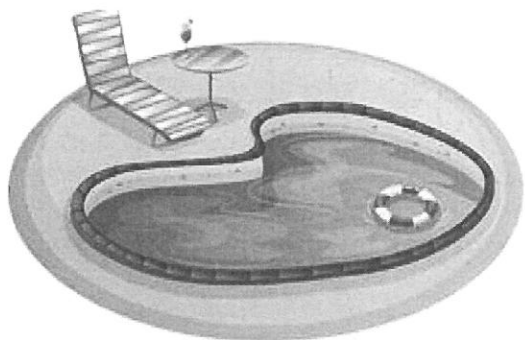


Eau, éclairage public : Je réitère notre demande de cet été; surtout n'hésitez pas à prévenir la mairie ou m'appeler directement sur mon portable (0626901556) pour signaler tout dysfonctionnement; que nous puissions intervenir au plus vite auprès des gestionnaires des réseaux.

Vigilance citoyenne : Les panneaux sont en place et les référents trouvés. Il s'agit de Messieurs Bordonado Claude, Jacquet Denis et Viger Gérard. Si vous aussi vous constatez des mouvements anormaux ou autres, n'hésitez pas à prévenir.



PETITS RAPPELS ET AUTRES INFORMATIONS.....



Forages, nouvelles constructions, piscines etc.....

Vous devez **IMPERATIVEMENT** déclarer les nouveaux forages (nous en avons localisé plusieurs sans déclaration); C'est la loi. Idem pour les piscines naturelles et les constructions dont la surface est comprise entre 5 et 20m². En tant que citoyen, vous avez des droits, mais vous avez aussi des devoirs!

Stationnement parking de l'école : J'ai pu constater en m'y rendant tous les jours, le matin, que le parking est très mal utilisé et que des véhicules sont en stationnement le long de l'entrée, à droite et à gauche, alors qu'il reste des places de parking; ce qui gêne la libre circulation. Ce qui peut être aussi dangereux pour les enfants. Un peu de marche à pied! Et le respect des autres utilisateurs.

Assainissements autonomes : Nous reprenons actuellement les dossiers de contrôle de vos assainissements autonomes. Les installations non conformes et qui arrivent au terme des 4 ans prévus, seront relevées et les propriétaires informés par courrier.

Feux de plein air : Par arrêté préfectoral du 3 mai 2016, ils sont à nouveau autorisés du 1^{er} octobre au 31 décembre entre 11h et 15h30 et du 1^{er} mars au 31 mai entre 10h et 16h30. Le reste de l'année, **il est interdit d'allumer des feux**. Cette dérogation exceptionnelle est valable jusqu'au 1^{er} juin 2018, le temps pour les collectivités territoriales de trouver un moyen de gestion des déchets verts. Jusqu'à cette date, vous devez faire une déclaration préalable en mairie où il vous sera remis un formulaire valable 15 jours. De plus, le lieu de brûlage devra se situer à plus de 200m de toute habitation et à plus de 300m de sites sensibles (établissement scolaire pour Mareuil). Toute personne disposant de l'autorisation remise par la mairie devra consulter, avant d'allumer le feu, un serveur vocal mis à disposition (0545976140). Ces consignes ne sont pas difficiles à appliquer et nous sommes à votre disposition pour vous fournir les autorisations nécessaires.

Conférence Grand Public « redécouverte de son cadre de vie et du patrimoine de sa commune »

Deux communes seront à l'honneur : Saint-Amant de Nouère et saint-Genis d'Hiersac. Cette conférence, animée par Christelle Chénebin, responsable de l'inventaire du patrimoine à la CDC du Rouillacais, est la restitution de l'inventaire du patrimoine réalisé dans ces deux communes.

RDV le vendredi 28 octobre 2016 à 18h00 à la salle des fêtes de Saint-Amant de Nouère – Gratuit et ouvert à tous.

La remise des prix de la 3^{ème} édition du jeu concours patrimoine du Rouillacais se fera à l'issue de cette conférence, suivie d'un moment convivial et gourmand.



La viticulture évolue

Depuis la suppression des articles 407 et 408 du Code Général des Impôts en octobre 2015, les viticulteurs n'ont plus à déposer et à faire enregistrer leur déclaration de stock de vins et leur déclaration de récolte de vins en mairie.

Pour les **déclarations de stock**, vous aurez le choix entre :

- ☞ la déposer ou l'adresser au format papier directement au service de la viticulture dont vous dépendez. L'imprimé CERFA 10704 est disponible sur le site internet de la douane à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10704.do
- ☞ la souscrire de manière dématérialisée sur le site Prodouane, sur le téléservice « stock », après habilitation par le service des douanes.

NB : Les viticulteurs familiaux (qui réservent leur récolte de vins à leur consommation personnelle) n'ont plus à souscrire de déclaration, quel que soit le volume des vins détenu au 31 juillet.

Pour les déclarations de récolte, vous aurez le choix entre :

- ☞ déposer ou adresser directement leur déclaration de récolte en format papier, jusqu'au 10 décembre 2016 (cachet de la poste faisant foi), au Bureau National Interprofessionnel du Cognac – 23 allées Bernard Guionnet – BP 90018 – 16101 COGNAC CEDEX
- ☞ la souscrire de manière dématérialisée sur le site du Bureau National Interprofessionnel du Cognac : pro.cognac.fr



Vols sous couvert de vente de calendriers

Plusieurs faits de vol par ruse au préjudice de personnes âgées ont de nouveau été recensés sur le département. Des individus, le plus souvent des personnes qui vendent des calendriers, s'introduisent dans le domicile et dérobent de l'argent, des bijoux...

Nous vous appelons à la vigilance. Quelques conseils :

- Ne pas ouvrir sa porte à n'importe qui
- Equiper sa porte d'un entrebâilleur
- si la personne se fait passer pour un policier ou gendarme, exiger la présentation d'une carte d'identité professionnelle
- ne pas conserver de sommes importantes à domicile

En cas de doute, n'hésitez pas à composer le 17, vous serez mis en relation avec la gendarmerie.



Piscines à usage collectif

Dans les établissements touristiques comme les gîtes, les chambres d'hôtes, les hôtels, les campings etc mettant à disposition de la clientèle, des piscines, spas, jacuzzi, l'Agence Régionale de Santé a constaté des défauts d'information des propriétaires concernant la déclaration d'ouverture de ces bassins. C'est pourquoi, à sa demande, je vous rappelle que si vous disposez d'un bassin, quel qu'il soit, que vous mettez à disposition

de vos clients, vous devez respecter les dispositions réglementaires suivantes :

- effectuer la déclaration en mairie avec copie à l'ARS
- respecter les règles techniques et les réglementations pour réaliser et utiliser ces ouvrages
- surveiller plusieurs fois par jour la qualité d'eau des bassins et informer les clients des résultats de cette surveillance
- vous soumettre au contrôle sanitaire de l'eau mis en place par l'ARS, prendre en charge les frais inhérents et respecter les règles et les limites de qualité de l'eau fixées par décret
- pour les spas et les jacuzzis, mettre en place un suivi des légionelles dans l'eau
- utiliser des procédés et produits de traitement de l'eau agréés par le ministère
- employer pour l'entretien des produits de nettoyage et de désinfection efficaces et qui ne constituent pas un danger pour la santé des baigneurs

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez l'Agence Régionale de Santé – 8 rue Père Joseph Wrésinski – CS 22321 – 16023 ANGOULEME CEDEX

Téléphone : 05.45.97.46.45.

Adresse mail : ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr

Personne à contacter : Romane MORISSON



1 architecte, 1 paysagiste, 1 conseiller énergie à votre service

Vous souhaitez faire construire, restaurer, transformer une habitation et vous vous interrogez sur sa qualité architecturale, son intégration dans l'environnement, son confort d'usage et ses performances énergétiques.

L'architecte du CAUE vous aidera à formuler vos exigences fonctionnelles et esthétiques :

- Comment optimiser la configuration de votre terrain, implanter votre construction, organiser vos espaces, préparer la permis de construire
- Comment transformer une grange ou une vieille ferme, restaurer une toiture, remettre en état un enduit.
- Comment aménager vos combles, créer une extension, percer une ouverture dans un mur etc...

Le conseiller énergie vous conseillera sur :

- la maîtrise des consommations énergétiques
- les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire
- l'isolation
- sur l'éco-construction
- les énergies renouvelables
- les aides financières à la réhabilitation énergétique.

Le paysagiste pourra compléter les avis en vous donnant des idées sur l'intégration paysagère de votre habitation.

Le CAUE est une association issue de la loi sur l'architecture, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il dispense des conseils gratuits sur tous les projets en rapports avec ces thèmes.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement fonctionne en partenariat avec le Département avec qui il est lié par une convention.

Les espaces INFO→ENERGIE constituent un réseau de proximité mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en partenariat avec la Région. Ils ont pour mission de conseiller les particuliers pour tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie. Le C.A.U.E. est l'Espace Info-Energie pour le département de la Charente

L'architecte, le conseiller énergie et la paysagiste du CAUE sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous. Ils vous informeront gratuitement et en toute indépendance.

Des permanences décentralisées ont lieu dans plusieurs communes du Département.

N'hésitez pas à vous renseigner au 05 45 92 95 93 ou caue16@wanadoo.fr.

Ces services sont rendus possibles dans des conditions de neutralité, de gratuité et de stricte indépendance grâce au soutien financier de partenaires publics (Cf encadrés).

Les conseils délivrés par le CAUE ont un caractère consultatif. Ils ne peuvent se substituer ni à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), ni à l'avis des services instructeurs de l'ADS, ni aux avis des autres administrations compétentes.



et son espace INFO→ÉNERGIE

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
31, bd Besson-Bey - 16000 ANGOULEME
Tél. 05 45 92 95 93 - Fax 05 45 95 51 74
infoenergie.caue16@wanadoo.fr - www.caue16.fr

Chères Mareuillaises, chers Mareuillais,

Quelques petites nouvelles « en vrac » pour terminer ce journal automnal.



Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous à 11h30 au monument aux morts.
Verre de l'amitié offert à la suite dans la salle de la mairie.



Vendredi 11 novembre : LOTO du club du 3ème âge à partir de 14h00 à la salle des fêtes. Cela fait maintenant 17 ans que le club n'a pas organisé de loto. Les organisateurs vous espèrent nombreux.



Samedi 26 novembre à midi : repas du 3ème âge au restaurant; nous avons renoncé à offrir à nos aînés un spectacle, car en cette fin d'année 2016, aucun spectacle en journée ne correspondait à nos besoins. Les bénéficiaires de ce repas seront très prochainement avertis par un mot d'invitation avec un coupon réponse.



Entre nous, c'est humain

Offre MUTUALIA : Vous trouverez joint à votre journal un encart concernant la mutuelle MUTUALIA. N'hésitez pas à nous faire savoir si vous êtes intéressés; nous relaierons votre demande.

Petit oubli dans les rappels : Nouveaux propriétaires, locataires, j'insiste, **prévenez la mairie lors de votre arrivée à Mareuil ou de votre départ de la commune.**

Voilà terminé ce p'tit Mareuillais d'octobre 2016. Il est bien sûr un peu tôt pour le faire, mais le Conseil municipal, les employés communaux et moi-même vous souhaitons une très bonne fin d'année 2016.

Bonnes fêtes et rendez-vous en janvier 2017 pour une nouvelle édition de votre journal.

